

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Clermont-Ferrand, le 17 février 2017

Signature d'une convention de partenariat entre l'Ordre des Avocats de Clermont- Ferrand et l'association Passerelle Solidarité

L'Ordre des Avocats du Barreau de Clermont-Ferrand s'engage pour une durée de trois ans auprès de l'association Passerelle Solidarité en signant une *convention de partenariat et en mettant en place des consultations gratuites à destination des bénéficiaires de l'association Passerelle Solidarité.*

La signature officielle de cette convention prévue entre **Monsieur Serge CHARRET, Président de l'association Passerelle Solidarité** et **Madame le Bâtonnier de l'Ordre Maud VIAN** se déroulera :

le mardi 28 février 2017 à 11 heures à l'Ordre des Avocats, à Clermont-Ferrand

Cette convention a plusieurs objectifs :

- un échange d'informations concernant leurs actions respectives en faveur des plus défavorisés ;
- mieux faire connaître aux personnes en difficultés les prestations de conseils, d'assistance et de prévention que peuvent apporter les avocats exerçant dans les branches du droit de la famille, droit locatif, droit du travail, droit des contrats, droit de l'automobile et droit pénal ;
- **la mise en place de consultations juridiques gratuites sous la forme de permanences assurées une fois par mois et sur rendez-vous.**

Après s'être engagé auprès des Restos du Cœur 63 et du Secours Populaire 63, l'Ordre des Avocats poursuit sa démarche de **rendre accessible le droit à tous.**

Maud VIAN
Bâtonnier de l'Ordre

Contact presse
Vanessa CHARTREUX
Chargée de Communication

Ligne directe : 04.73.37.96.68
communication@barreau-clermont.fr

Ordre des Avocats de Clermont-Ferrand
Palais de Justice
16 Place de l'Etoile – 63000 CLERMONT-FERRAND
www.barreau-clermont.fr

 @ordreavocats63

 Barreau63